

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

NEUVIEME SESSION ORDINAIRE

KINSHASA - SEPTEMBRE 1967.

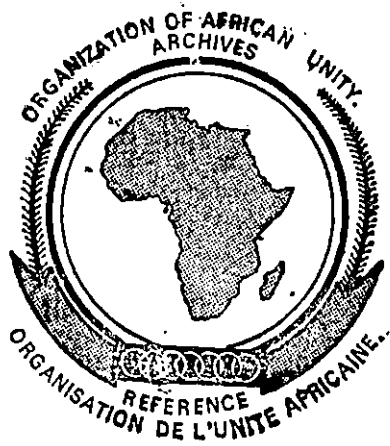
GM/168. (Part 7)

R A P P O R T

SUR LES TRAVAUX ET LES RECOMMANDATIONS

DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES

AU CAIRE



Rapport sur la Conférence des
Ministres africains des Affaires Sociales
Le Caire, 10 - 15 Avril 1967.

TABLE DES MATIERES

Ière	Partie - Introduction	Page 1
IIème	Partie - Organisation, assistance et séance inaugurale	
	A - Organisation	" 3
	B - Assistance	" 3
	C - Séance inaugurale	" 3
IIIe	Partie - Sommaire des débats	" 4
IVe	Partie - Recommandations de la Conférence	" 12
Ve	Partie - Observations et recommandations du Secrétariat général	" 13
VIe	Partie - Annexes	
	Annexe I - Discours du Premier Ministre de la RAU	
	Annexe II - Discours du Ministre des affaires sociales de la RAU	
	Annexe III - Déclaration inaugurale de K. Gardiner	
	Annexe IV - Allocution inaugurale du Dr. H.A. Dawood	
	Annexe V - Ordre du jour provisoire et définitif	
	Annexe VI - Document initial de l'OUA	
	Annexe VII - Déclaration du représentant de l'OUA	
	Annexe VIII - Liste des délégués.	

Ière PARTIE

Introduction

1. On se souvient, sans doute, qu'au cours des réunions de la septième Session Ordinaire du Conseil des Ministres et de la Troisième Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, qui se sont tenues à Addis-Abéba du 31 Octobre au 9 novembre 1966, la délégation de la République Arabe Unie a porté à la connaissance des autres délégations que le Gouvernement de la R.A.U. envisageait d'organiser au Caire, une Conférence des Ministres Africains des affaires sociales et du développement communautaire, au cours du premier semestre de l'année 1967.

2. Les buts de la Conférence étaient, d'après la délégation de la RAU :

- A) d'examiner les objectifs, les politiques, les programmes, l'organisation et les méthodes du bien-être social.
- B) d'étudier les voies et moyens de la participation des populations au développement social dans les pays africains.
- C) de renforcer la coopération entre toutes les institutions qui s'occupent des politiques d'assistance et du développement communautaire ainsi que de la formation, y compris la consolidation des possibilités d'échange d'expérience en matière de planification du développement social et de la formation des cadres, du développement communautaire et du personnel des affaires communautaires.

3. La délégation de la RAU a également déclaré que la commission sociale des Nations Unies a, lors de sa dix-septième session tenue en Avril 1966, décidé de réunir en 1968 une conférence mondiale à laquelle seraient invitées les autorités responsables du bien-être dans tous les Etats membres des Nations Unies pour examiner les questions ayant trait aux programmes de développement social et de la formation du personnel qui travaille dans le domaine des affaires sociales.

4. La délégation de la RAU a également déclaré que la conférence africaine envisagée pourrait servir de forum pour la discussion des programmes sociaux des pays africains, en vue de cerner les besoins actuels de l'Afrique et les méthodes qui conviennent aux conditions prévalant actuellement sur le continent. Ceci, a ajouté la délégation de la RAU, aidera les délégations africaines à se présenter devant la conférence internationale, avec des points de vues unifiés sur les besoins du continent, et une plateforme commune des mesures requises.

5. Le 21 décembre 1966, le Secrétariat général de l'OUA a reçu une note de l'Ambassade de la RAU à Addis-Abéba (n° 122/5/3 - Partie 4 (8 17)), accompagnée d'une note du ministère des affaires étrangères de la RAU, priant le Secrétariat général d'inviter au nom de la RAU, tous les Etats membres, à prendre part à la conférence des Ministres africains des affaires sociales, qui doit se tenir au Caire du 10 au 13 avril 1967.

6. Le 25 décembre 1966, le Secrétariat général a, à cet effet, adressé une invitation à tous les Etats membres, en leur demandant de faire parvenir leurs réponses au Caire directement.

7. Le 15 mars 1967, le Secrétariat général a reçu une note (n° 122/5/3) de l'ambassade de la RAU à Addis-Abéba à laquelle était jointe une lettre du sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Sociales de la RAU, informant le Secrétariat général que la plupart des pays africains qui avaient été invités à la Conférence ont accepté d'y participer et que l'invitation était en même temps adressée à l'Organisation de l'Unité Africaine, à la Ligue arabe et à toutes les institutions spécialisées des Nations-Unies.

8. Dès réception de la note de la RAU, le Secrétariat général a informé le Ministère des affaires sociales de la RAU qu'il accepte de prendre part à la conférence, et qu'il sera représenté par le Docteur H.A. Daoud, Directeur du Département Economique et Social. Ce fait a été plus tard confirmé à l'Ambassade de la R.A.U. à Addis-Abéba, par note du Secrétariat général n° SOC IO GEN, en date du 5 avril 1967.

IIème PARTIE

Organisation, assistance et séance inaugurale.

A. Organisation.

9. La conférence des ministres africains des affaires sociales s'est tenue à la salle EL-Zahra, le Caire, RAU, du 10 au 15 avril 1967. Le gouvernement hôte avait pris des dispositions pour que la conférence comporte, parallèlement aux discussions et délibérations, des visites d'étude des divers projets de développement de la RAU. Trois journées (les 10, 12 et 13 avril) ont été consacrées aux discussions et trois autres (les 11, 14 et 15 avril) ont été réservées aux visites d'étude qui ont porté sur la région d'Assouan, Alexandrie, la Province de Tahrir ainsi que la métropole cairote elle-même. Les réunions ont pris la forme d'une table ronde autour de laquelle ont pris place tous les assistants et aucun sous comité n'a été constitué. La conférence s'est réunie trois fois par jour : le matin, l'après midi et le soir. Les langues employées ont été l'arabe, le français et l'anglais, l'interprétation étant assurée pour les trois langues. Les documents ont été publiés en arabe, en français et en anglais.

B.- Assistance .

10. Vingt six Etats africains ont pris part, en tant que membres, à la Conférence., et étaient représentés par soixante treize délégués. Ce sont : l'Algérie, le Burundi, le Tchad, le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda, la République Arabe Unie, la Haute-Volta et la Zambie. Un seul Etat africain, (le Cameroun) a participé à la conférence en tant qu'observateur. Dix organisations internationales et régionales ont assisté à la conférence et se sont fait représenter par douze observateurs. Ce sont : l'Organisation de l'Unité Africaine, la Ligue Arabe, la FAO, l'UNICEF, le Bureau des affaires sociales des Nations Unies, la CEA, l'OIT, l'UNESCO, le Programme de développement des Nations Unies et le Centre démographique pour l'Afrique du Nord.

C.- Séance inaugurale.

11. Le Dr. AHmed M. Khalifa, Ministre des Affaires sociales de la RAU,

en tant que Chef de la délégation du pays hôte, a adressé à la conférence une allocution dont le texte complet figure à l'annexe II. Il a été suivi par M. R. K. A. Gardiner, secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique qui, en tant que représentant des Nations Unies, a prononcé un discours, ci-joint in-extenso en annexe III. Le Dr. H. A. Daoud, directeur du département économique et social du Secrétariat général de l'OUA représentant de l'organisation à la Conférence a pris ensuite la parole. Le texte complet de son allocution se trouve ci-joint (annexe IV). M. Mohamed Sedky Soliman, Premier Ministre de la RAU et représentant du Président de la République Arabe Unie a inauguré officiellement la Conférence. Il a prononcé à cette occasion un discours dont le texte complet figure en annexe I.

12. Lors de sa première séance, le 10 avril 1967, la conférence a élu les représentants suivants comme membres de son bureau :

<u>Président</u> :	Dr. Ahmed M. Khalifa	(RAU)
<u>Vice-Président</u> :	Mme Lihau Kanza	(Congo-Kinshasa)
" "	M. R.G. Ngala	(Kenya)
" "	M. Tsiebo Calvin	(Madagascar)
" "	M. Sow Oumar	(Mali)
<u>Rapporteur</u> :	M. Hyden Dingiswayo Banda	(Zambie)

13. L'ordre du jour provisoire a été examiné et un ordre du jour définitif a été adopté. (Les textes des ordres du jour provisoire et définitif sont publiés à l'annexe V).

IIIème PARTIE

Sommaire des débats .

14. Le premier point de l'ordre du jour définitif, a occupé la plus grande partie des débats de la conférence qui ont revêtu plutôt la forme de déclarations faites par les divers pays participants sur leurs "services d'assistance sociale et de développement communautaire" et non celle d'une discussion générale. Les discussions n'ont commencé que lors de l'examen du deuxième point de l'ordre du jour : "Coopération africaine dans les domaines des services sociaux et du développement communautaire".

15. Chacun des pays ayant pris part à la conférence a soumis au Secrétariat de celle-ci au moins deux documents : l'un sur les services d'assistance sociale et l'autre sur le développement communautaire. Ces documents ont été reproduits et distribués aux participants avant que lecture n'en soit donnée devant la Conférence par la délégation de chaque pays.

16. Il a été relevé au cours des débats, que la force et la puissance de l'Afrique non seulement émanent de ses ressources naturelles, mais sont également inhérentes à l'homme africain. Aussi l'Afrique doit-elle accorder une grande importance à l'action sociale dont le but est le développement communautaire et l'assistance sociale. Il a été reconnu que le développement communautaire est, en Afrique, une tâche qui doit être menée à bien grâce à une utilisation libre et entière des richesses et ressources naturelles du continent et en s'assurant que celles-ci (et tout particulièrement les matières premières), bénéficieront d'une position équitable dans le commerce international.

17. Il a été souligné que le développement social et le progrès économique constituent deux parties intégrantes d'un seul tout. La Conférence a estimé que ceci constituait un défi qui doit être relevé, en vue d'établir une politique économique adéquate qui conviendrait tout en y conduisant, à un développement social maximum et de créer une atmosphère favorable à la coopération entre les peuples dans l'intérêt du bien-être commun et de la fraternité du genre humain.

18. Il a été déclaré que le développement social en Afrique doit émaner de l'ensemble de ses conditions, de son histoire, de ses traditions, de ses valeurs et de son existence même tant dans le temps que dans l'espace.

19. On a insisté sur le fait que le développement économique et social n'aurait aucun sens dans une société où prédominent l'exploitation et l'injustice sociale. On a précisé, en outre, que tout ministère des affaires sociales n'aurait aucune raison d'être à moins qu'il ne soit un ministère des masses et de l'action populaire. Celle-ci constitue le carburant qui engendre le développement social, la justice sociale étant un stimulant de l'action populaire.

20. On a souligné que le changement social souhaité en Afrique ne peut être réalisé par la seule voie des législations.

21. Certains délégués ont classifié les objectifs des services d'assistance sociale et de développement communautaire de la manière suivante :

A.- Lutte contre l'analphabétisme ; extension et amélioration et de l'enseignement général et de la formation professionnelle à tous les échelons ; prévision de possibilités d'enseignement et de culture pour tous les secteurs de la population.

B.- Garantie du droit de chacun au travail, lutte contre le chômage relèvement des niveaux de l'emploi, tant dans les régions rurales que dans les régions urbaines, et garantie de conditions de travail justes et favorables.

C.- Amélioration des niveaux de la santé, développement des services de santé appropriés pour répondre aux besoins de la totalité de la population.

D.- Lutte contre la faim et relèvement des niveaux de la nutrition.

E.- Amélioration des conditions de logement et des services communautaires tout particulièrement parmi les groupes aux revenus modérés.

F.- Etablissement de services d'assistance sociale et de systèmes complets de sécurité sociale afin de maintenir et d'améliorer les niveaux de vie de la population toute entière.

G.- Elimination des conditions qui engendrent la criminalité et la délinquance juvénile.

H.- Encouragement de l'expansion rapide de l'industrialisation, en tenant compte de ses aspects sociaux ; et élimination des obstacles sociaux qui entravent le développement économique rapide.

I.- Aide aux individus et aux groupes pour leur permettre de faire face à leurs aspirations et à leurs besoins mobiles, afin qu'ils puissent jouer le rôle qui leur incombe inévitablement dans la lutte pour le développement.

22. Il a été souligné que les principes sur lesquels se fondent les services d'assistance sociale et de développement communautaire doivent comporter ce qui suit :
- A. Le gouvernement a un rôle primordial dans la planification de l'assistance sociale et du développement social, dans l'intégration, à cette fin, de tous les efforts nationaux. Il est aussi responsable en dernier ressort d'assurer le progrès social et le bien-être du peuple.
 - B. Le développement est un processus général de changement et de croissance. Le développement social requiert que tous les aspects du bien-être des membres d'une société, ainsi que les changements nécessaires à apporter, à cette fin, à la structure sociale, soient abordés, dans leur ensemble, d'une manière équilibrée.
 - C. Le développement social doit apporter une amélioration de la situation sociale actuelle dans son ensemble, ainsi que l'accroissement du bien-être social et le développement spirituel et culturel de chaque individu.
 - D. Le développement social exige une utilisation et une mobilisation meilleures des ressources humaines. Il demande également d'encourager les initiatives créatrices et la pleine participation de toute la population à un effort collectif en vue d'atteindre les objectifs communs.
 - E. La promotion du progrès social et des niveaux de vie sur la base des efforts communs et de la coopération mutuelle.
 - F. Le développement social n'est plus un processus simple; il tient à la fois de la science, de la politique, de l'art et de la foi, afin de fournir les plus solides garanties d'une vision claire et d'une inter réaction créatrice dans tous les domaines de la vie.
 - G. Le développement social ne peut être considéré comme fructueux que s'il est accompagné d'un échange intellectuel, de coopération et de confiance de la part des citoyens en même temps que de l'Etat.

- H. Le développement social est, pour le développement économique, une force impulsive grâce à laquelle il peut être poursuivi avec efficacité.
- I. Les éléments fondamentaux qui doivent guider le développement social sont la connaissance des besoins du peuple, et l'adoption de méthodes scientifiques tant dans la planification que dans l'exécution.
- J. Les organisations populaires ont un rôle fondamental dans les activités qui stimulent le développement social. La participation des citoyens dans le processus du développement social est donc essentielle.

23. Dans la mise en oeuvre des services d'assistance sociale et des programmes de développement communautaire, des points suivants ont été soulignés :

- A. La planification du développement social conjointement avec le développement économique entraîne un développement économique et social équilibré et complet.
- B. Formation des cadres nationaux du développement social, y compris le personnel administratif, le professionnel et technique.
- C. Mobilisation des ressources humaines, grâce aux organisations coopératives, gouvernementales et non gouvernementales, aux conseils populaires, aux comités du peuple et aux programmes préétablis de développement régional.
- D. Elaboration et application de programmes ayant trait aux problèmes de la population, et qui soient en harmonie avec les conditions économiques, sociales et culturelles des pays respectifs.
- E. Promotion des réformes sociales fondamentales pour parvenir à des niveaux de vie élevés, ainsi qu'au progrès économique et social, tout particulièrement la réforme agraire, la répartition équitable du revenu national et le progrès social de certains groupes d'individus ayant besoin de protection sociale.

F. Encouragement de la participation totale et systématique de tous les éléments de la société comme moyen de promouvoir le développement social.

24. Il a été déclaré que les obstacles qui entravent la libération et la pleine utilisation des énergies humaines dans le développement social, doivent être délimités et éliminés. Les plus grands obstacles au progrès du développement social ont été ainsi définis :

- A. La discrimination raciale. Le développement social ne peut se faire à moins que la discrimination raciale ne soit totalement éliminée de l'Afrique et de toutes les autres parties du monde.
- B. Les inégalités entre les deux sexes. Toute discrimination basée sur le sexe est injustifiée.
- C. L'analphabétisme. Celui-ci est un ennemi acharné du développement social parce qu'il est comme un voile derrière lequel se cachent les énergies humaines. D'ailleurs, l'analphabétisme est contraire à la démocratie et partant au développement social.
- D. La croissance démographique. La croissance démographique galopante dans plusieurs parties du monde engloutit tous les gains réalisés par le développement économique et social.
- E. La concentration des capitaux. La concentration des capitaux entre les mains d'une minorité représente un obstacle au développement social; elle devrait être limitée dans les diverses activités qui s'étendent à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, etc...

25. Au cours des débats, on a renvoyé à un rapport des Nations Unies intitulé "Situation du travail social en 1966". Lecture a été donnée de quelques-uns de ses passages, à savoir :

"Plusieurs gouvernements sont pleinement conscients des grandes inégalités sociales et économiques qui existent chez eux; aussi les engagements actuels envisagent-ils d'étendre, d'une manière plus équitable, l'action sociale publique à la population dans sa totalité, y compris les masses rurales et les couches urbaines marginales."

Le rapport poursuit en disant :

"Si le progrès réalisé a été inférieur au niveau souhaité, cela ne doit pas trop étonner, car ce qu'on demande, en fait, dans certains pays c'est que les gens qui possèdent les plus grandes fortunes, la terre et le pouvoir politique, promulguent et appliquent des lois qui, selon toute apparence, diminueraient leur propre pouvoir et leur propre influence; ce qui ne s'est pas encore fait. Or, la restauration de la souveraineté sur les ressources naturelles, la réforme agraire, et la redistribution de la richesse, sont parmi les principales réformes structurales jugées nécessaires, non seulement pour une plus grande égalité sociale, mais aussi pour un rendement économique plus grand."

Le rapport continue :

"La concentration des richesses entre les mains d'un nombre relativement petit de personnes, n'est plus considérée, de nos jours, comme une source de sécurité efficace ni comme un investissement national privé d'un haut niveau, étant donné le caractère prédominant de la consommation d'articles de luxe, les transferts de fonds à l'étranger et les placements dans des projets qui contribuent peu ou ne contribuent point à l'accroissement de la production."

26. Au cours de la brève discussion qui a eu lieu sur la coopération africaine sur les questions des services d'assistance sociale et de développement communautaire, quelques délégations ont demandé la création d'un comité d'experts qui aurait pour tâche d'harmoniser les points de vue africains sur l'assistance

sociale et le développement communautaire, et de préparer une plateforme commune à tous les pays africains, qu'ils pourront mettre en oeuvre quand ils assisteront à la conférence mondiale prévue pour le premier semestre de l'année prochaine.

27. Le représentant de l'Organisation de l'Unité Africaine a déclaré, à ce propos, que la Commission économique et sociale de l'OUA doit se réunir à Addis-Abéba le 8 mai 1967, et qu'elle pourrait bien servir les intentions manifestées par les délégations au sujet de la coopération africaine, si quelques États membres demandaient au Secrétariat général de l'OUA d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de ladite Commission. De cette façon, la question pourrait être plus efficacement traitée, et recevrait toute l'attention et le soin qu'elle mérite.
28. Le représentant de l'OUA a insisté en outre sur l'importance de la coopération africaine en matière de formation des cadres du travail social et de l'assistance technique. Il a déclaré que les experts africains ont une connaissance approfondie des circonstances, des ressources, de l'histoire, des traditions et des valeurs africaines, et sont, partant, mieux placés que les experts étrangers pour s'occuper des problèmes sociaux en Afrique. Il a proposé que les pays africains devraient donner la priorité aux experts africains sur les experts étrangers et que les Nations Unies et toutes les autres organisations internationales qui donnent une assistance technique aux pays africains, devraient avoir à coeur de recourir, en premier lieu, aux services d'experts africains avant de recruter des experts étrangers pour travailler en Afrique. Le texte complet de l'intervention du représentant de l'OUA figure à l'annexe VII.
29. La conférence a estimé d'une manière générale que le besoin se fait sentir d'une plus grande coopération africaine dans le domaine du développement communautaire et des services sociaux. Plusieurs formes de coopération ont été suggérées.

Bon nombre de délégués ont insisté sur les centres de formation régionaux, les échanges d'experts, les voyages d'étude, la coopération avec les organismes internationaux et les institutions spécialisées des Nations Unies.

30. Beaucoup de délégués ont insisté sur la recherche en tant que condition préalable de la planification sociale. Ils ont souligné que les centres de recherches qui existent actuellement devraient, avec le concours des organisations régionales et internationales, entreprendre des campagnes et mener des recherches ayant trait au développement social.

IVème PARTIE

Recommandations de la Conférence

31. La conférence est convenue de n'adopter aucune recommandation. Il a été plutôt décidé de présenter un rapport exposant succinctement les points soulevés par les diverses délégations ainsi que les principes et les objectifs des services d'assistance sociale et de développement communautaire, les points dont il faut tenir particulièrement compte dans le fonctionnement de ces services et les obstacles majeurs au progrès du développement social. Ce rapport devra être soumis à la Conférence pour examen et approbation. Ce qui a été fait au cours de la dernière séance de la conférence.

On a cependant suggéré et approuvé à l'unanimité, que la conférence devrait recommander qu'un ou plusieurs Etats africains entrent en contact avec le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission économique et sociale de l'Organisation, qui doit avoir lieu à Addis-Abéba, le 8 mai 1967, un point concernant la constitution d'un comité restreint d'experts chargé d'harmoniser les points de vue africains sur l'assistance sociale et le développement communautaire, et d'élaborer une plateforme africaine à laquelle se conformeraient tous les Etats africains au cours de la prochaine conférence mondiale.

Page PARTIE

Observations et recommandations du Secrétariat Général

32. Administrativement parlant, la conférence a été organisée d'une manière parfaite. Le gouvernement de la RAU mérite beaucoup d'éloges pour les grands efforts qu'il a déployés en vue de procurer à toutes les délégations, toutes les facilités requises. Le Président, Dr. Ahmed M. Khalifa, Ministre des Wakfs et des Affaires sociales de la RAU a dirigé les débats avec maîtrise et d'une manière constructive. Grâce à sa sage direction, la conférence s'est poursuivie dans une atmosphère calme et cordiale.
33. L'inclusion dans le programme de quelques tournées d'études a été une bonne chose; mais le temps réservé aux discussions était de toute façon très court, étant donné, surtout, que la conférence n'a constitué aucun sous-comité, et que chaque délégation avait tendance à faire un long exposé national qui occupait la plus grande partie des débats, de telle sorte qu'il n'est resté que peu de temps pour discuter de questions aussi importantes que, par exemple, celle de la coopération africaine dans le domaine de l'assistance sociale et du développement communautaire.
34. Étant donné que l'un des objectifs que les organisateurs de la conférence avaient en vue quand ils ont décidé de la tenir, était d'harmoniser le point de vue africain en ce qui concerne l'assistance sociale et le développement communautaire, en vue de la conférence mondiale qui sera organisée par les Nations Unies l'année prochaine, il y a un besoin pressant de procéder à quelques travaux complémentaires depuis maintenant jusqu'au mois d'avril de l'année prochaine, date à laquelle se réunira probablement la conférence. Le Secrétariat Général de l'OUA avait l'espoir que cette question serait pleinement débattue par la Commission économique et sociale de l'OUA lors de sa troisième session ordinaire qui devait se tenir le 8 mai

1967 à Addis-Abéba. C'est pour cette raison que le représentant du Secrétariat général avait proposé que la conférence recommande qu'un ou plusieurs États membres demandent au Secrétariat général d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la troisième session ordinaire de la Commission économique et sociale ; ce qui a été fait.

35. Etant donné que la troisième session ordinaire de la Commission économique et sociale de l'OUA a été renvoyée, le département économique et social est d'avis que cette question soit présentée à la prochaine réunion du Conseil des ministres pour qu'il approuve que le Secrétariat général puisse aller de l'avant, constituer un comité restreint d'experts, composé des représentants des six pays qui avaient été élus membres du bureau de la conférence, et convoquer ce comité à se réunir à Addis-Abéba, à la date que celui-ci jugera opportune, bien avant la conférence mondiale, en vue de s'acquitter de sa tâche qui est d'harmoniser les points de vue africains sur l'assistance sociale et le développement communautaire et d'élaborer une plateforme africaine sur ces questions.
36. Le Secrétariat général demande au conseil d'approuver sa participation à la conférence mondiale proposée et d'allouer les fonds nécessaires pour couvrir les frais de cette participation dans le budget 1967/1968.



CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES

DISCOURS

PRONONCE PAR M. MOHAMED SIDKY, PREMIER MINISTRE, REPRESENTANT
M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

Mes frères et amis,

Le 10 avril restera dans l'histoire de l'Afrique comme le jour où les cadres responsables de la communauté africaine se sont réunis pour la première fois pour examiner et discuter les expériences qu'ils ont réalisées dans leurs efforts pour assurer le développement de cette communauté, et pour étudier les voies et moyens propres à infléchir, à promouvoir et à préciser son avenir, stimulés par de grands espoirs et par l'esprit de nos véritables civilisations.

C'est avec d'autant plus de plaisir que je me trouve aujourd'hui parmi vous pour inaugurer, au nom du Président **Gamal Abdel Nasser**, cette Conférence des ministres des Affaires sociales, qui est la première du genre dans l'histoire de l'Afrique.

Toute référence aux rapports qui existent entre l'économie et les sociétés humaines et aux liens d'interdépendance entre le progrès social et le développement économique, paraît superflu, car on ne saurait plus les contester. Les sociétés humaines ne se développent pas dans le néant, leur développement exige une base économique qui en forme les racines profondes. Une société humaine sans racines ne peut se développer et ses membres ne peuvent nourrir d'espoir d'une vie meilleure.

Mes frères et amis,

Les colonisateurs, du fait de leur conquête, sont devenus des investisseurs en raison de leur expérience et de leur richesse. Toutefois, invariablement l'objectif a été d'absorber les ressources d'une nation pour élever le niveau de vie d'un pays au détriment de l'autre.

L'Afrique, continent qui possède des richesses et des ressources abondantes, a subi des charges excessives et accablantes; elle a été colonisée et exploitée au profit d'autrui.

Nous savons désormais que le sous-développement, dont nous avons souffert, dépend de deux facteurs, qui sont à la base même de tout progrès auquel nous aspirons.

Tout d'abord, le contrôle des ressources naturelles de nos pays. Un grand nombre de problèmes se posent à ce propos, notamment ceux qui ont trait aux investissements étrangers, à l'aide technique et à l'étendue de la liberté dont dispose le pays d'accueil, tout particulièrement quand il s'agit de prendre les décisions politiques propres à sauvegarder ses ressources nationales et affermir sa souveraineté dans ce domaine.

L'autre facteur est le développement des ressources humaines de nos pays.

Il est certain que la capacité et la force de l'Afrique ne dépendent pas que de ses ressources naturelles; elles sont fonction de l'homme africain.

Le colonialisme ne s'est pas borné à exploiter nos ressources naturelles. Il s'est efforcé en même temps d'annihiler les facultés humaines en Afrique, d'empêcher les africains d'acquérir des connaissances et de l'expérience et de s'initier aux sciences et disciplines intellectuelles.

L'Afrique peut réagir d'une manière décisive en développant la communauté africaine et en libérant les immenses possibilités intellectuelles de l'homme africain.

Le développement social est fondé sur des facteurs économiques qui tendent à l'accroissement des ressources financières, mais son objectif final est de développer les connaissances et l'expérience et d'obtenir une utilisation complète des aptitudes humaines.

Qu'il me soit permis d'ajouter que sans cet édifice humain, les fondements économiques ne peuvent pas eux-mêmes réaliser le progrès social. L'accroissement du revenu par habitant ne peut assurer le développement de la communauté, s'il ne va pas de pair avec l'élévation du niveau de ses membres.

J'estime que le développement social et le progrès économique sont deux éléments combinés qui forment un tout dans la réalité. Le développement économique est indispensable à toute

nouvelle amélioration de l'état social et, de même, le progrès social est une condition fondamentale à toute relance de l'économie, si petites soient-elles.

L'éducation, la culture, la recherche technique, la formation, les services publics de sécurité, de justice, de santé, de logement, d'assistance sociale, sont dispendieux et constituent une lourde charge pour les pays dont les ressources sont pillées par les colonialistes et les investisseurs étrangers.

Néanmoins, les efforts que déploient les pays en voie de développement pour le développement économique sont sérieusement entravés par l'impossibilité où ils se trouvent actuellement de financer des projets de développement social par l'installation de services publics, les investissements dans les projets concernant la production absorbant la majeure partie de leurs disponibilités financières relatives aux investissements.

La situation revêt un caractère plus critique du fait que ces efforts sont accomplis dans les conditions imposées par un blocus établi par les intérêts étrangers dont le désir est que ces pays n'obtiennent pas de succès qui puisse consolider leur indépendance et leur donner la force de résister à l'impérialisme économique.

Nous avons donc alors le devoir impérieux de fixer un ordre d'urgence pour les mesures à prendre dans le domaine social. Je suis sûr que vos efforts seront consacrés à mieux définir cet ordre d'urgence. Sans vouloir entrer dans les détails, il me semble que les projets de développement social, compte tenu des éléments économiques qu'ils comportent et du fait qu'ils sont à la base de l'amélioration de l'état social, viennent en tête de liste dans la phase actuelle. En même temps, nous ne devons pas cependant perdre de vue les programmes tendant à sauvegarder la communauté dans les situations nées des changements sociaux. Nous ne devons pas négliger non plus les plans d'assistance sociale pour les personnes nécessitant diverses sortes de soins et d'aide. L'État a le devoir de mettre en oeuvre des programmes qui ne puissent être considérés en aucune façon comme des faveurs qu'il accorde à ses citoyens.

Mes frères et amis,

La société industrielle, qui distingue notre époque, ne se caractérise pas seulement par la prédominance de l'industrie, mais est aussi une société adaptée à l'industrie.

En conséquence, il est inévitable que les conditions sociales de la communauté et les fondements de sa vie sociale et économique soient modifiés.

À ce propos, il y a lieu de se demander si nous voulons rejeter complètement notre civilisation en nous engageant sur le chemin du progrès.

Il serait faux de penser que l'expérience par laquelle ont passé les pays avancés est la seule voie et qu'il n'en est pas d'autre que nous devons donc suivre leur exemple pour ne pas nous égarer. Le progrès réalisé par les pays qui nous ont précédé dans le marche vers le développement ne trace pas un cadre qui ne saurait être modifié. Il n'indique pas la seule voie qui puisse nous mener au progrès.

Nous ne voulons pas que les changements sociaux dans nos pays soient copiés sur l'étranger. Nous ne désirons pas non plus qu'ils s'accomplissent au hasard. Nous ne voulons pas faire oeuvre d'imitation et faire disparaître les éléments distinctifs de notre civilisation, et devenir ainsi une vague copie des communautés qui sont submergées par les problèmes qu'elles ont résolus. Nous ne voulons pas que ces changements se produisent au hasard, contrairement à notre volonté et à nos vues.

Nous devons tirer profit de l'expérience de ceux qui nous ont précédé sur la voie du développement, éviter dans la mesure du possible les épreuves qu'ils ont subies et accélérer notre marche au progrès.

Nous ne pouvons nous permettre de consacrer autant de temps qu'eux à créer une société meilleure, car nous serions condamner pour toujours à demeurer sans évolution.

Votre tâche, je pense, consiste à planifier en vue de changer les conditions sociales en Afrique et de créer la structure sociale que nous souhaitons d'avoir.

J'estime que la planification sociale n'a ni commencement ni terme; c'est un effort qu'on ne peut confiner dans des limites, un pont entre le passé et un avenir prometteur à travers les réalités actuelles, une conception de l'esprit sans cesse renouvelée.

S'il est un principe de base qui doit servir de guide à la planification sociale, je pense qu'il réside dans l'établissement d'une société à l'abri de l'exploitation.

Le développement économique et social serait vain s'il a lieu dans une société où règnent l'exploitation et l'injustice sociale, une société où les efforts des travailleurs ne profitent qu'aux exploitants et aux spéculateurs.

La justice sociale et d'égales possibilités pour tous forment l'essence de toute planification sociale, car autrement la planification consisterait à établir l'injustice et l'exploitation. Je dirais même que sans justice sociale, le développement social n'existe pas. La communauté ne se développe pas par la contrainte mais par une action spontanée. Les masses populaires ne s'ébranlent que si elles sont convaincues d'agir dans leur propre intérêt.

La crainte éprouvée par les masses populaires ou leur désir de donner le change peuvent les inciter à se mouvoir, mais elles ne font valoir toutes leurs possibilités que lorsqu'elles possèdent la foi et la certitude

L'action populaire est l'élément générateur de tout développement social et la justice sociale est le ferment de l'action populaire. En tout cas, l'objectif final du développement social est d'établir une prospérité générale.

Mes frères, vous êtes les pionniers de la prospérité de notre cher continent. Nous plaçons de grands espoirs dans votre

Conférence, qui, je l'espère, se réunira de nouveau dans plusieurs capitales africaines. Je vous souhaite, et avec moi des millions d'africains, un plein succès.

C'est pour moi un plaisir de remercier, au nom de la RAU, tous les pays qui ont accepté notre invitation, ainsi que l'ONU et l'OUA. La RAU est fière que cette Conférence soit tenue sur son territoire.

Que Dieu soit avec vous.

CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DES AFFAIRES SOCIALES

DISCOURS

PRONONCE PAR LE DR. AHMAD M. KHALIFA,
MINISTRE DES WAKFS ET DES AFFAIRES SOCIALES DE LA RAU

DISCOURS PRONONCE PAR LE DR. AHMAD M. KHALIFA, MINISTRE DES WAKFS
ET DES AFFAIRES SOCIALES DE LA RAU

Monsieur le représentant du Président Gamal Abdel Nasser,
Monsieur,

La première Conférence des ministres africains des affaires sociales éprouve déjà un sentiment de force et d'optimisme du fait que le Président de la RAU a bien voulu vous déléguer pour inaugurer cette session.

Nous vous prions de transmettre à Son Excellence l'expression de notre gratitude et de lui faire part de la profonde satisfaction que nous a causée ce beau geste. Au nom des honorables membres de la Conférence, je vous demanderais de transmettre à Son Excellence le Président de la RAU notre désir et notre vif espoir qu'il nous accorde l'honneur d'accepter la présidence honoraire et de donner son patronage à la Conférence.

Mes frères et amis,

En prenant la parole à votre réunion en ma qualité de représentant du pays hôte, avant qu'elle ne soit ouverte officiellement par le représentant de la RAU, je voudrais en premier lieu remercier tous les pays qui y participent. C'est leur réponse encourageante à notre invitation qui a permis que la Conférence soit réunie si dignement.

La participation de 36 Etats africains à la Conférence signifie manifestement que les peuples africains, qui peuvent maintenant exprimer leur libre volonté, ont saisi l'importance de cette réunion et ont en conséquence décidé presque unanimement d'y prendre part.

Je pense que cette volonté est due à un sincère sentiment de la responsabilité de l'Afrique envers ses peuples de développer et sauvegarder la société africaine, et d'élever le niveau de vie des citoyens de l'Afrique.

Il convient de nous interroger sur les raisons qui justifie la réunion de cette Conférence et les motifs pour lesquels on a estimé nécessaire qu'elle ne soit pas tenue à une date postérieure; de nous demander pourquoi c'est actuellement le devoir des ministres africains des affaires sociales de rassembler leurs énergies pour amorcer une étape d'action sociale, qu'il est temps d'entreprendre.

Des efforts sincères et de généreux sacrifices ont été accomplis par nous. Les africains ont lutté et combattu pour l'avènement d'une société meilleure. Nous ne contestons ni n'essayons de minimiser ces efforts louables. Nous devons toutefois, reconnaître qu'en dépit de ce qui a été fait, nous n'avons pas obtenu le rythme de développement qui était notre objectif; plusieurs facteurs et certaines attitudes passives en sont la cause.

L'économie mondiale s'est constituée finalement de telle sorte qu'elle ne profite qu'aux intérêts des riches. Ceux qui espèrent en une vie meilleure doivent peiner pour l'obtenir, sous l'emprise d'intérêts énormes qui considèrent avec un mécontentement inavoué les nouveaux venus qui peuvent entrer en ligne à leurs côtés.

Le développement de notre continent doit être mené à bon port, avec des vents contraires et violents. L'industrie, l'exportation, la commercialisation, le transport, les prix des matières premières, et tous les éléments qui agissent sur la structure économique des pays en voie de développement et accroissent leurs avoirs en devises étrangères, se heurtent à des difficultés considérables; je pourrais dire à une forte opposition.

Notre Conférence se réunit à l'heure où prévalent ces conditions, aggravées au cours de ces dernières années par le fait indéniable que les nations riches hésitent chaque jour davantage à fournir une assistance aux pays en voie de développement, en formulant des excuses inacceptables et des conditions.

Voilà notre base de départ, à nous, ministres des Affaires sociales. Notre responsabilité en ce qui concerne le développement social n'est pas moindre du fait que l'économie mondiale ne consentira

jamais volontairement à élargir la base des économies des pays en voie de développement, bien au contraire. C'est là un défi qui doit être relevé et qui doit nous amener à adopter une politique économique propre à réaliser le plus grand développement social possible dans cette phase critique de la lutte pour l'établissement de la justice sociale entre les peuples, à mettre fin à l'exercice de l'exploitation et à créer un climat favorable susceptible de faire naître la coopération entre les peuples pour instaurer le bien-être général et la fraternité entre tous les hommes.

L'Afrique doit attribuer une importance plus grande à l'action sociale, en vue de promouvoir le développement social. Quant à nous, nous devons ici, nous efforcer de définir les composants et les méthodes de l'action sociale. Nous pensons que deux facteurs donnent à l'action sociale un rendement maximum. Le premier, est la conception scientifique de l'action sociale et le deuxième son caractère populaire.

En ce qui concerne le premier facteur, l'action sociale ne peut à chaque instant être arrêtée pour marcher de pair avec la science; des recherches incessantes ayant pour but d'aider l'action sociale s'imposent d'une manière impérieuse à toute communauté qui se respecte.

Pour ce qui est du caractère populaire de l'action sociale, l'existence même d'un ministre des Affaires sociales ne se justifierait pas s'il n'est un ministre qui s'occupe des masses et d'action populaire. Un ministre des affaires sociales qui ne jouit pas de l'entière confiance et du crédit des masses ne peut réaliser la moindre chose. Le premier devoir d'un ministre des affaires sociales est par conséquent d'agir en liaison avec les masses, de s'efforcer de les rendre agissantes, d'oeuvrer avec elles et de les aider à tirer le maximum de profit des services sociaux.

Je ne voudrais pas, dans ce discours d'ouverture, m'arrêter si peu soit-il, à décrire l'expérience égyptienne qui est caractérisée par une action sociale avec un ample usage de moyens scientifiques et populaires. La délégation de la RAU aura néanmoins le

plaisir de vous exposer cette expérience au cours des débats de la Conférence.

J'aimerais cependant établir les points suivants :

1. Le changement de l'état social qui est le but de nos efforts ne peut s'effectuer uniquement par voie législative; le cadre juridique et les lois ne peuvent produire d'effets que si l'action sociale leur prépare le terrain et leur donne l'efficacité.

2. L'action sociale requiert un personnel possédant une formation poussée, qui soit à la hauteur des tâches requises et capable d'en assumer les responsabilités, tant sur le plan technique qu'idéologique. Toutefois, l'action sociale n'est plus un privilège de caste réservé à une certaine catégorie d'experts. C'est devenu un devoir national pour tout citoyen d'y contribuer dans les limites de ses possibilités et du temps dont il dispose.

3. L'action sociale fait partie de la civilisation, dont elle est une des caractéristiques. Elle ne forme pas un art mondial unique ni une technique rigide. Considérant la civilisation africaine qui évolue, nous devons procéder entre nous à des échanges concernant nos expériences respectives. Nous pensons qu'un grand nombre d'expériences qui se sont déroulées sur le continent ont été couronnées de succès et ont accru la somme de l'expérience commune.

4. L'action sociale, pour être amorcée dans les conditions requises, peut exiger des réformes complètes qui aboutissent, pour user d'une métaphore, à établir une voie ferrée sur laquelle rouleraient les roues du progrès.

Nous souhaitons que l'attention qu'elles méritent soit accordée aux mesures qu'il convient de prendre dans les domaines démographique de la planification urbaine, et de l'activité économique dans les divers secteurs de l'économie nationale.

Mes frères,

C'est notre vif espoir qu'avant la fin de notre réunion, nous aurons élaboré un projet de convention africaine d'action

sociale. Nous espérons dégager une conception africaine de développement et d'assistance sociaux en Afrique. Nous savons tous, qu'en matière de politique sociale, ce qui convient aux pays avancés peut ne pas nous convenir et que partant nous devons nous forger une philosophie qui soit fondée sur les faits, qui tienne compte de la réalité sociale, si amère soit-elle. Nous obtiendrons ainsi plus de satisfaction, qu'en nous lançant dans des projets chimériques, où nous ne nous reconnaitrions pas et que nous ne pourrions réaliser.

Ce développement rendra possible la constitution d'un noyau africain au sein de la Conférence mondiale des ministres des affaires sociales qui sera réunie l'année prochaine par les Nations Unies. Nous portons un grand intérêt à la réunion de cette Conférence et nous ne voudrions pas qu'elle s'achève sans résultat. Bien au contraire, elle doit se rendre compte des responsabilités des Nations Unies envers l'humanité entière, en considérant lucidement les inégalités flagrantes entre les peuples de ce monde.

Mes chers frères,

J'estime, par dessus tout, que la plus grande force en Afrique, est la liberté de l'Afrique. L'Afrique aime la liberté pour en avoir été privée, pour avoir souffert et lutté pour elle.

Seuls ceux qui aiment la liberté, qui ont déclenché la révolution pour la liberté de l'Afrique, peuvent réaliser notre espoir commun et entamer la révolution sociale en Afrique.

Vive l'Afrique !

Puissiez-vous demeurer toujours, mes frères, les instruments de la grande société africaine.

CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES

DECLARATION
DE S.E. MONSIEUR R.K.A. GARDINER,
SECRETARE EXECUTIF DE LA CEA, A LA
SEANCE INAUGURALE DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES,
LE LUNDI, 10 AVRIL 1967

DECLARATION DE S.E. MONSIEUR R.K.A. GARDINER, SECRETAIRE EXECUTIF
DE LA CEA, A LA SEANCE INAUGURALE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES, LE LUNDI, 10 AVRIL 1967.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'être ici en tant qu'observateur représentant la Commission économique pour l'Afrique et, avec d'autres collègues, des Nations Unies, pour suivre, observer et noter le travail de cette réunion. Les Nations Unies ont leur programme de travail social et c'est dans le cadre de ce programme mondial que doivent s'intégrer vos propres activités. Il est très réconfortant et encourageant que l'initiative de tenir cette réunion soit venue de l'Afrique elle-même. Comme je l'ai déjà dit, notre mission est non de faire double emploi mais de compléter et d'accroître. Aussi en participant à cette réunion comme observateur, nous pourrons découvrir dans les activités sociales africaines, les lacunes à combler. Je suis arrivé ici avec de très graves appréhensions parce que je pense que les événements qui se déroulent actuellement en Afrique représentent pour nous, du point de vue social, des défis extrêmement sérieux.

Nous parlons de changement social; toutefois, d'aucuns ont fait remarquer que notre condition a probablement baissée, mais nous n'avons eu rien qui puisse être vraiment appelé changement, ou du moins changement radical, comportant en même temps un ou des changements d'attitude.

Le côté social du développement dynamique auquel nous assistons représente pour nous, comme je viens de le dire, un défi considérable. Quelques uns, parlant de la totalité des changements qui doivent avoir lieu maintenant, disent qu'il s'agit dans l'ensemble d'un processus de modernisation. Lorsqu'on parle de modernisation, le point important est celui-ci : Vous ne pouvez ni développer ni moderniser votre économie sans moderniser toute la société que cette économie doit servir. Cependant, nous abordons

le travail social d'une manière traditionnelle qui, dans la meilleure des hypothèses, ne peut qu'être qualifiée de négative.

Avant l'indépendance, les organisations philanthropiques ainsi que les administrations publiques ont fondé ou organisé les hôpitaux, cliniques, dispensaires et écoles, que nos populations ont fréquentés. Dans quelques cas assez rares, les communautés elles-mêmes ont pensé à créer des services de cette nature, mais nous n'avons jamais développé réellement le sens de la responsabilité, qui nous porte à encourager la création, la propagation et le développement de tels services au sein de nos propres communautés.

Quand nous envoyons nos enfants à l'école, nous le faisons parce que nous savons qu'ils vont acquérir des connaissances qui les rendront à même d'occuper une place dans les secteurs modernes de notre économie. Même quand nous suivons la carrière médicale, nous exerçons à notre retour, des activités lucratives, sans penser que nous avons désormais la vocation de servir les malades et les souffrants.

Un fait a eu sur moi une impression considérable; c'est ce qu'on appelle la Déclaration d'Arusha de Tanzanie. Cette déclaration n'a été faite que très récemment; mais il me semble qu'elle constitue une tentative importante de la part d'un pays africain, de souligner les répercussions sociales, économiques et politiques de l'éducation. Dans le cadre que je viens de décrire, je suis enclin à me demander si les ministres et ministères des services d'assistance sociale des pays africains connaissent pourquoi ils existent et ce que l'on attend d'eux.

La réponse à ces questions ne doit pas consister en une simple nomenclature des fonctions des ministres. Le degré de confusion qui existe dans ce domaine apparaît des diverses dénominations données aux Ministères des services sociaux dans les pays africains. On trouve des Ministères d'assistance sociale et de développement communautaire, de travail, de coopératives de

réforme agraire, de la jeunesse et des sports et même, dans un pays, un Ministère de la classe moyenne, et diverses autres combinaisons de ces dénominations. Chaque ministère peut donner, dans une formule bureaucratique et automatique, une liste des fonctions qu'il a à accomplir, mais je doute fort qu'il puisse expliquer pourquoi ces fonctions sont nécessaires et comment elles s'intègrent dans le plan national général.

J'aimerais préciser que les services sociaux n'ont de sens que s'ils sont conçus comme un moyen de satisfaire les besoins du peuple en tant que peuple. Pour aller de pair avec cette conception, il semble préférable d'employer l'appellation : "services d'assistance sociale" plutôt que celle de "services sociaux". Mais cette expression soulève, elle aussi, un problème fondamental. Quelle est la conception nationale de l'assistance ? Non pas seulement une conception gouvernementale ou idéologique, mais la conception même que se fait la société de l'assistance. Lorsque la société n'a aucune idée de l'assistance sociale, c'est-à-dire de l'assistance humaine, un ministère d'assistance sociale serait une plaisanterie ou tout au plus une copie servile d'une institution étrangère. Or, on nous dit que nous devons créer de tels services et les adapter aux besoins reconnus de notre communauté.

Telle a été la base sur laquelle ont été fondés les services sociaux ailleurs dans le monde.

Je crois que c'est par là que nous devons commencer, c'est-à-dire par examiner les objectifs de cette réunion, et déterminer quelle conception nous nous faisons de l'assistance humaine, pourquoi avons-nous des ministères des services sociaux et pourquoi est-il nécessaire, comme nous venons de le dire, que les ministères africains des services sociaux se réunissent à présent ? Je pense qu'il nous faut jeter un coup d'œil sur le passé dont nous sommes issus. Quelques uns de nous proviennent de sociétés féodales, d'autres, de pays où la maladie, les calamités, la misère sont attribués à la volonté de Dieu. Certaines de nos sociétés sont d'avis que l'Eglise, la Mosquée et les fidèles peuvent et doivent prendre soin des pauvres par esprit de charité.

D'autres, enfin, prétendent que les systèmes tribaux constituent une forme locale de sécurité sociale. Mais, même si ces prétentions sont fondées, pourquoi donc sommes-nous ici ?

Une réponse spécieuse est souvent donnée à cette question. On dit que les pays et les ministères de services sociaux africains distribuent ces services pour pouvoir faire face aux problèmes résultants des conditions sociales qui changent rapidement. Sans être satisfaisante, cette réponse est trop vague; il nous faut définir les problèmes du changement par rapport à notre conception de l'assistance humaine. Cela veut dire la conception que nous nous faisons de notre société, comme nous voudrions qu'elle soit et non seulement de l'entité politique connue sous le nom de "nation". Je peux en suivant cette méthode établir une liste des catégories de personnes à assister, les genres des prestations à fournir, et peut-être les pourcentages de fonds publics à consacrer aux services sociaux. On rencontre, par exemple, dans nos régions rurales des personnes sous-employées et qui deviendront désœuvrées lorsque sera accrue la productivité de l'agriculteur qui suffit à peine à sa subsistance. Qu'allons-nous faire dans ce cas ?

Nous avons de millions d'enfants d'âge scolaire que leurs parents veulent actuellement faire instruire d'une façon ou d'une autre. Avons-nous quelques idées sur la forme d'éducation, l'orientation, les genres de formation susceptibles de faire de ces enfants des citoyens productifs et honnêtes, capables de réaliser les aspirations croissantes des populations de nos Etats nouveaux. Nous avons besoin de créer une nouvelle perspective, qui accepte les habitudes d'application et de discipline. Tel est le défi de la modernisation. Avons-nous établi des plans pour relever ce défi ? Des milliers de nos populations contractent inévitablement des maladies débilitantes; avons-nous des plans pour réduire l'incidence de ces maladies afin de permettre à toute la population de prendre pleinement part à l'effort national de reconstruction ? Il y a même autre chose de plus important ; la conception d'assistance ne peut pas être déterminée par une poignée de gens ou par un petit secteur de la population.

Avons-nous des plans ou une stratégie pour rendre nos populations conscientes des objectifs vers lesquels tend la société dans laquelle elles vivent ? Elles doivent non seulement être conscientes; mais prendre également une part active aux efforts communaux, sociaux et nationaux. Ces problèmes peuvent être étudiés du point de vue de la condition de la femme, des catégories d'âge, que faire pour la mère et l'enfant, en vue surtout de réduire, les taux de mortalité infantile; que faire pour les adolescents, pour les rendre aptes à travailler et devenir de bons citoyens; que faire pour les vieillards qui ne peuvent plus compter sur eux-mêmes, que faire pour la population active en ce qui concerne les services sociaux dans l'industrie, le logement et l'hygiène du milieu, et en ce qui concerne la sécurité sociale, c'est-à-dire la protection contre le chômage, les accidents et l'incapacité involontaires; que faire pour la société dans sa totalité, en ce qui concerne la protection sociale contre les délinquants, et des services de réadaptation des désavantagés.

Je n'ai mentionné ici que ces problèmes, parce que toute tentative d'importer purement et simplement des institutions serait inutile. Comme je l'ai déjà dit, les services sociaux ont été créés dans les autres pays pour répondre à des besoins reconnus et pressants. Je pense pourtant que de nos jours beaucoup d'entre nous en Afrique assistent aux réunions parce que nous croyons qu'il nous faut être présents. Les documents qui m'ont été remis avant de quitter Addis-Abéba m'ont donné l'impression que les Etats contribueront, qu'ils présenteront des rapports sur les activités des services sociaux dans tous les pays participant à cette réunion. Je n'ai encore vu aucun de ces documents. Permettez-moi de dire humblement que sans des préparatifs convenables, même une réunion comme celle-ci peut être une pure perte de temps. Je crois que le moment est venu pour les pays africains de renoncer aux conférences cérémonieuses et rituelles et de s'attaquer aux problèmes que leurs peuples désirent qu'ils étudient d'une manière réaliste.

En fait, dans notre travail d'assistance sociale dans la plupart des pays africains il y a lieu d'accomplir en quelque sorte un travail d'ingénieur social, susceptible d'amener des changements voulus d'avance, sinon les événements nous mèneront bien au-delà des vagues aspirations que nous avons avant l'indépendance et nous entraîneront vers des très graves difficultés.

Déjà certains prédisent que nous sortons actuellement de la révolution des attentes croissantes pour affronter celle des déceptions montantes. D'aucuns d'entre nous n'aiment pas lire les livres ou les publications qui nous disent des vérités désagréables sur nos pays. Des entretiens que j'ai eu avec quelques membres de la Commission sur la première publication de cette sorte qui soit tombée entre mes mains, il m'est apparu qu'elle n'était pas très connue. Cet ouvrage est écrit par René Dumont et je crois que tout ministre de l'assistance sociale devrait, que cela lui plaise ou non, réfléchir sur quelques unes des vérités qu'il expose dans ce livre intitulé : "L'Afrique est mal partie".

Une autre publication semblable, de Meister, pose la question : "L'Afrique peut-elle partir ?" en matière de développement économique et social. Il y a un autre livre qui n'est pas très flatteur mais que nous devons connaître. Il est écrit par Sanaye et a pour titre : "The challenge of modernisation" (Le Défi de la modernisation). Ballogh d'Oxford a publié un ouvrage intitulé : "The Economics of Poverty" (L'économie de la pauvreté).

Telles sont les vérités que nous affrontons; les services sociaux ne représentent pas quelques changements, mais bientôt la machine même qui fait les changements, parce qu'à moins que les attitudes de nos populations ne changent, la plupart des espérances que nous fondons sur l'économie ne seront pas réalisés.

J'aimerais souligner encore un seul autre point, parce que je parle ici à des ministres de services sociaux. Il y a à l'heure actuelle une tendance à transmettre l'inégalité, non pas cette inégalité reçue en héritage de nos institutions traditionnelles, mais l'inégalité que nous avons imposée nous-mêmes.

René Dumont a déjà soulevé ce point. Mais il y a une autre publication de Seyes sur "La transmission de l'inégalité". Tout d'abord un bon, un haut fonctionnaire civil ou un ministre africain touche de nos jours en trois mois environ, autant que ne gagne un agriculteur toute sa vie durant.

Nous parlons d'égalité; mais ce n'est pas de cette manière que nous allons la réaliser. Il en est de même, de nos techniciens et de nos professionnels; leurs rémunérations sont fixées selon le marché international. Si donc ils ne sont pas payés sur cette base, ils ne retournent pas dans leur patrie. Mais si vous leur payez ces salaires élevés, vous créez par le fait même, deux communautés au moins. Une qui regarde vers l'extérieur, et qui comprend les spécialistes et ceux qui sont comme nous, et une autre qui travaille à l'intérieur, pour laquelle nous sommes supposés faire des sacrifices, et qui ne pourra jamais nous atteindre.

Nous aimons beaucoup parler de vouloir rompre avec le reste du monde, mais nous ne prenons aucune mesure pour le cas où nos peuples décideraient de couper court avec nous dans nos propres pays.

Ces questions sont fondamentales et je les ai soulevées parce que je ne crois pas qu'il faille perdre notre temps à parler d'un ensemble d'institutions ou de pratiques qui peuvent n'avoir aucun rapport avec les problèmes qu'affronte notre patrie.

Merci, Monsieur le Président.

CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DES AFFAIRES SOCIALES

ALLOCATION

DU DR. HASSAN A. DAOUD,

AU NOM DU SECRETARIAT GENERAL DE L'OUA

ALLOCUTION DU DR. HASSAN DACUD, AU NOM DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE.

Excellences,
Honorables délégués,

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de représenter devant cette Conférence des Ministres africains des affaires sociales, le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine que des engagements très pressants retiennent à ce moment à Addis-Abéba et de m'adresser à cette honorable assemblée pour exprimer les vues du Secrétariat général de l'OUA sur l'assistance sociale et le développement communautaire dans notre continent.

Avant d'aborder la question qui fera l'objet de vos délibérations au cours des quatre prochains jours, j'aimerais exprimer au nom du Secrétaire général et de tout le Secrétariat de l'Organisation de l'Unité Africaine, au gouvernement hôte, soit le Gouvernement de la République Arabe Unie, notre profonde gratitude... et nos remerciements sincères pour l'initiative qu'il a prise de convoquer cette Conférence et pour le souci qu'il a eu d'y inviter le Secrétariat de l'Organisation de l'Unité Africaine ainsi que pour tous les égards manifestés envers tous les participants.

Ceci dit, M. le Président, il me reste à assurer les organisateurs de cette Conférence ainsi que les honorables Ministres et délégués qui y assistent, que le Secrétariat de l'Organisation de l'Unité Africaine consacre une très grande attention à la question du développement social dans le continent africain, non seulement parce que cette question était une des raisons fondamentales pour laquelle les dirigeants africains se sont réunis en mai 1963 et ont signé le certificat de naissance de l'Unité africaine, non seulement parce que la Commission économique et sociale de l'OUA, au cours de ses première et deuxième sessions ordinaires, tenues à Niamey et au Caire respectivement, a souligné la nécessité de développer notre continent dans les domaines tant économique que social,

et a adopté des résolutions tendant à améliorer les conditions de l'Afrique en ce qui a trait à la jeunesse, au travail, aux syndicats, à la formation professionnelle et technique, aux sports et à la planification sociale, mais aussi parce qu'il est universellement reconnu que le développement social, qui seul peut amener l'amélioration des conditions de vie, constitue la pierre angulaire de toute stabilité et de toute paix durables.

En Afrique, nous avons chassé les impérialistes de la majeure partie de notre continent. Nous avons gagné la bataille de l'auto-détermination et avons atteint notre indépendance politique. Bien qu'il constitue une réalisation précieuse en soi, ce fait ne doit amener aucun relâchement dans nos efforts vers le progrès ni détourner nos esprits de la grande lutte que nous devons soutenir contre nos ennemis féroces et inhumains qui sont : la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

Bien qu'au cours de la dernière décennie de nombreux changements sociaux ont eu lieu sur le continent, les progrès ont été, toutefois, lents et inégaux. Alors que les efforts des gouvernements africains ont réussi à mettre en échec plusieurs maladies et à fournir l'enseignement et la formation à un nombre toujours plus grand de leurs citoyens, les conditions de santé et d'hygiène sont demeurées insuffisantes et les pourcentages des personnes instruites ne se sont pas accrus à la cadence désirée. Les revenus, qui sont en général très bas et inégalement répartis, ne se sont pas assez élevés. En fait, le revenu réel dans certains pays a été statique et a même diminué au cours des dernières années. Par ailleurs, il semble que les différences entre les divers groupes de revenus s'élargissent de plus en plus.

Le plus grand problème qui se pose à nous en Afrique est : comment transformer l'économie des pays africains et fournir des services sociaux adéquats aux communautés rurales assujetties aux traditions antiques, en présence de la pauvreté générale et de l'accroissement accéléré de la population ? Loin d'être aisée,

cette tâche est plutôt fastidieuse et rencontre plusieurs obstacles. Pour les surmonter, il faudrait entreprendre un examen minutieux des conditions préalables au développement et des problèmes de priorité, de l'intégration équilibrée et du chronométrage des mesures prises afin d'éviter les incompatibilités entre les divers objectifs sociaux et économiques.

En étudiant les problèmes du développement social en Afrique en vue de leur trouver une solution, le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine a fait l'inventaire des conditions qui prévalent actuellement dans le continent. Il serait utile de soumettre cet inventaire à la Conférence, afin que nous puissions penser tous ensemble et rechercher des solutions qui soient pratiques et acceptables de nous tous.

Il convient dans cette séance inaugurale de mentionner brièvement ces conditions et tendances sociales qui prévalent, laissant à la Conférence le soin de les discuter en détail au cours de sa session de travail.

Avec votre permission, M. le Président, je vais suivre cette voie.

Dans le cadre de l'assistance sociale dans le continent africain, il faut tenir compte de la structure sociale, de ses multiples aspects et tendances dont je ne vais mentionner qu'une seule, à savoir: l'apparition, vis-à-vis de la complexité et de la diversité des systèmes sociaux et culturels africains et des divisions politiques dues à des facteurs tribaux et coloniaux, d'une nouvelle conscience de l'unité, dont la création de l'Organisation de l'Unité Africaine est une manifestation magnifique.

Les tendances de la populations constituent une autre question qui mérite de retenir l'attention de la Conférence. En effet la population tend à s'accroître dans une proportion qui selon toutes les prévisions s'élève d'une manière encore plus accentuée, donnant naissance à plusieurs problèmes sur la scène africaine.

La production des denrées alimentaires et la nutrition, la santé et l'hygiène, ainsi que l'éducation constituent autant de domaines soulevant des problèmes particuliers à l'Afrique.

Dans le cadre rural africain, qui constitue le domaine le plus important, les problèmes des régimes fonciers, du crédit, du mouvement coopératif, des services de démonstration, l'exode constant des habitants des régions rurales vers les régions urbaines, le fossé qui sépare le secteur urbain de l'économie du secteur rural, et l'intérêt de beaucoup moindre accordé par les gouvernements africains à la reconstruction rurale qu'à la reconstruction urbaine, constituent tous des questions très importantes qui doivent être examinées par cette auguste assemblée.

Le domaine urbain africain a lui aussi ses problèmes. Nous en allons mentionner à peine quelques uns :

Il y a celui du rythme accéléré du développement avec tous les problèmes sociaux qu'il comporte, le logement, la sécurité sociale et les projets urbains de prestations sociales, la planification des villes, le chômage et les salaires discriminatoires, ainsi que les problèmes de la jeunesse et des jeunes délinquants.

Tous ces problèmes, généraux, ruraux et urbains, ont leurs repercussions sur le développement économique et social des pays africains et du continent africain dans son ensemble.

Cet aperçu succinct des conditions et tendances économiques et sociales qui prédominent dans le continent africain, montre facilement le degré de complexité et de connexité des problèmes du développement. En vue de réaliser leurs désirs d'améliorer les conditions de vie de leurs peuples grâce à l'adoption d'une politique d'égalité sociale, de possibilités égales pour tous, d'élimination de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie, les pays africains doivent persister dans leur détermination de résoudre les problèmes du développement socio-économique, comme l'exode constant des habitants des régions rurales, l'urbanisation accélérée, l'accroissement de la population, la production des denrées alimentaires, la

modernisation de l'agriculture, les conditions insuffisantes du point de vue de la santé et du logement, la sous-alimentation, le chômage et le sous-emploi ainsi que le développement équilibré des secteurs rural et urbain. Traiter chacun de ses problèmes séparément s'est avéré être, dans la plupart des cas, une solution inefficace et coûteuse. Un moyen plus fructueux et plus sûr serait l'adoption de plans sociaux et économiques faisant parties intégrantes d'un plan national de développement. Ce n'est que par ce moyen qu'on pourrait faire une étude approfondie des conditions préalables au développement et des problèmes de priorités, équilibre, intégration et synchronisation des mesures à prendre, et ce afin d'éviter toutes incompatibilités entre les objectifs économiques et sociaux. Cela a été heureusement réalisé récemment par un bon nombre de pays africains. Au cours de ces dernières années, la plupart d'entre ces pays tendent à admettre et mettre en pratique l'idée d'une planification générale. Un des obstacles qui se dressent en travers de la réalisation de ce but, c'est l'absence dans quelques uns de ces pays, de cadres formés et d'un dispositif de planification; aussi ces pays, malgré leur bonne volonté, n'ont pas pu entreprendre une planification générale à l'échelon national. Les projets d'assistance technique interafricains seraient très utiles à cet égard. En effet, c'est un grand avantage pour les pays qui n'ont pas encore le personnel formé de planification dont ils ont besoin de pouvoir bénéficier des services du personnel qualifié des pays africains frères, qui ont acquis dans leurs propres pays de l'habileté et de l'expérience, qui ont travaillé dans des conditions très semblables à celles qui prévalent dans les autres pays africains et qui, enfin, contrairement aux experts étrangers, ont une connaissance profonde des traditions et des valeurs des autres pays africains frères.

En établissant le plan de tout programme de développement, il est de prime importance non seulement de tenir compte de l'intérêt des peuples intéressés, mais aussi de compter sur leur participation effective. Il faut que les programmes tendent à accroître la productivité, et qu'ils aident ainsi à augmenter la capacité de l'individu et à lui permettre de contribuer, à son tour, à l'éco-

nomie. Cet élément est essentiel, tout particulièrement dans les pays africains dont les économies ne peuvent pas aisément faire face aux exigences financières des plans généraux de développement économique et social. Dans la répartition des fonds publics entre les divers projets de leurs plans, les gouvernements établissent habituellement des priorités. Ils ont tendance à accorder la priorité aux programmes productifs plutôt qu'aux services. Outre qu'elle constitue un élément primordial dans le succès ou l'échec des programmes sociaux, la participation active de la population à ces programmes aide à en réduire le coût. Les projets fondés sur les efforts personnels, surtout, lorsqu'il s'agit de la construction d'écoles, de centres communautaires ou de terrains de jeux, ont très bien réussi dans beaucoup de pays africains. Cette participation de la population à ces projets volontaires doit être encouragée.

Telles sont quelques vues du Secrétariat de l'Organisation de l'Unité Africaine concernant l'assistance sociale et le développement social en Afrique. Dans son programme de travail qui sera discuté par la Commission économique et sociale lors de sa troisième session ordinaire qui doit avoir lieu à Addis-Abéba du 8 au 13 mai 1967, le Secrétariat a exposé les mesures prises en vue de la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de ses trois dernières sessions. Une de ces résolutions concerne le rassemblement de renseignements sur tout développement social en Afrique. Malgré les demandes réitérées adressées par le Secrétariat aux Etats membres de vouloir bien lui fournir les détails dont il a besoin, les réponses sont très lentes à venir. Cette auguste Conférence aiderait énormément la cause de l'Unité africaine si elle voulait bien recommander que les autorités chargées du développement économique et social des Etats membres accordent un peu plus d'attention aux demandes que leur fait le Secrétariat de l'OUA. Cela faciliterait beaucoup le travail du Secrétariat de l'OUA et aiderait à la réalisation des objectifs de l'Organisation qui est sans aucun doute chère à tous les coeurs du peuple africain.

J'espère que je n'ai pas pris beaucoup de votre temps précieux. Je souhaite sincèrement à cette Conférence un plein succès afin qu'elle trouve les moyens d'améliorer les conditions sociales en Afrique et de préparer aux peuples de notre mère patrie une vie plus heureuse et plus prospère.

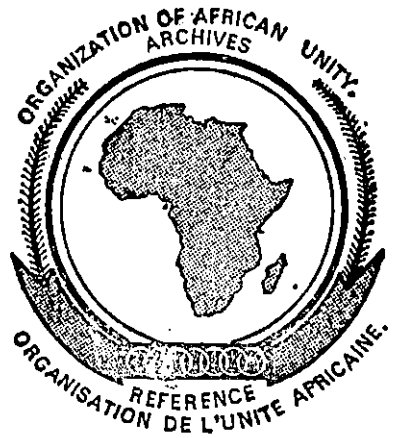
Merci.

ORDRES DU JOUR PROVISCIRE ET DEFINITIFA- Ordre du jour provisoire

1. Séance inaugurale.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Services d'assistance sociale en Afrique.
4. Développement communautaire en Afrique.
5. Formation en ce qui concerne l'assistance sociale et le développement communautaire.
6. Coopération africaine dans le domaine de l'assistance sociale et du développement communautaire.
7. Adoption du rapport définitif.

B- Ordre du jour définitif

1. Séance inaugurale.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Services d'assistance sociale et développement communautaire en Afrique (y compris la formation).
4. Coopération africaine dans les domaines des services d'assistance sociale et du développement communautaire.
5. Adoption du rapport définitif.



ANNEXE VI

CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES

CONDITIONS ET EVOLUTION SOCIALE EN AFRIQUE

CONDITIONS ET EVOLUTION SOCIALE EN AFRIQUE1. Structure sociale

Familles et parents, clans, tribus et autres groupes traditionnels sont encore des éléments importants du cadre de la vie sociale africaine. Toutefois, les liens qui les forment et les obligations qu'ils comportent se modifient à des degrés divers par suite de la mobilité des situations et des hommes sur le plan social et territorial.

La grande famille africaine est en voie de désintégration, en particulier dans les milieux urbains; dans les villes, les structures de la parenté se désagrègent. On peut noter dans les zones urbaines que le système de la famille limitée aux époux et leurs enfants s'étend. Néanmoins les groupes fondés sur la parenté jouent encore un rôle important sur le continent.

Un autre caractère de notre vie traditionnelle a été aussi modifié dans une certaine mesure par la tendance à confier les leviers de commande à des hommes plus jeunes et mieux instruits.

Une troisième particularité importante de notre vie africaine d'aujourd'hui est constituée par l'essor, malgré les conditions et systèmes culturels africains complexes et multiples et les divisions nées de facteurs tribaux et coloniaux, d'une nouvelle conscience de l'unité, affirmée d'une manière éclatante par la création de l'Organisation de l'Unité africaine.

2. Mouvement de la population

Un facteur d'une portée considérable pour les programmes africains de développement social et économique est la croissance démographique, qui suivant toutes les indications, doit encore s'accroître. On peut observer à ce propos que :

A- Le taux général d'accroissement sur tout le continent est assez élevé;

B- L'accroissement est rapide dans les villes en raison de l'exode constant des campagnes;

C- La population africaine est relativement jeune, 95 pour cent des personnes qui la composent ayant moins de 60 ans.

Le taux annuel de l'accroissement de la population pendant la période 1956-1960 est estimé à 2,2 pour cent. Le taux général de natalité de la plupart des pays africains est de 47 pour mille habitants. Le taux général de mortalité de la population africaine autochtone est de 25 pour mille habitants et l'espérance de vie à la naissance s'établit entre 20 et 40 ans.

Le mouvement et les particularités de la population africaine appellent les observations suivantes :

- A- Des sommes plus importantes doivent être affectées aux moyens d'éducation, aux programmes de santé, et au développement agricole et industriel pour tenir compte de la grande fécondité et de la forte augmentation de la population.
- B- Le pourcentage élevé parmi la population africaine des personnes à charge (jeunes et âgées) requiert une attention spéciale de la part des gouvernements.
- C- L'exode continuel des campagnes et le développement rapide des villes opposent de graves difficultés aux programmes de développement rural et urbain des gouvernements.

3. Production de vivres et nutrition

Les études sur l'approvisionnement alimentaire et la ration calorique en Afrique établissent qu'ils sont tout juste suffisants pour la population prise dans son ensemble et qu'ils sont insuffisants dans les zones plus arides pendant certaines saisons. Elles font ressortir aussi que l'approvisionnement total en calories est fourni par les féculents et qu'il est défectueux sous le rapport de la qualité particulièrement du fait de la faible consommation de protéines animales.

La demande croissante de produits alimentaires des centres urbains exige des mesures propres à stimuler la productivité de l'agriculteur et l'emploi d'installations de stockage de la production afin de mieux

repartir les approvisionnements sur toute l'année. Les procédés de stockage dans la plupart des zones rurales africaines sont encore primitifs et donnent lieu à des pertes saisonnières importantes de la production agricole.

Les conditions culturelles ont un effet sur la bonne nutrition de toute communauté. La recherche et l'enseignement portant sur la préparation des produits alimentaires et sur la diététique ont autant d'importance qu'en matière de production et de stockage des vivres.

4. Santé

La planification au moyen de programmes à long-terme pour l'amélioration de la santé devient de plus en plus un des traits caractéristiques des politiques des gouvernements africains. Les programmes de développement des centres de santé, de campagnes contre diverses maladies et d'éducation en matière de mesures préventives ont abouti à une amélioration sensible de la santé dans ces dernières années. Cette amélioration est indiquée par la baisse des taux de mortalité et par un accroissement constant et rapide de la population. Malgré ces progrès, la santé et les conditions sanitaires sont encore en général peu brillantes. L'espérance de vie moyenne n'est pas longue et le taux de mortalité, infantile en particulier, est encore très élevé.

5. Education

L'éducation forme actuellement une partie importante de la politique des gouvernements africains; un pourcentage relativement élevé du revenu national des pays africains est affecté aux programmes d'éducation. Toutefois, le pourcentage des enfants en âge de scolarisation qui reçoivent un enseignement primaire est encore bas. C'est la raison principale du grand pourcentage d'illettrés parmi les populations autochtones de l'Afrique. D'autres questions importantes en matière d'éducation en Afrique méritent d'être examinées attentivement par la Conférence :

A- Le système d'éducation occidentale est celui qui est le plus répandu dans les pays africains. Malgré ses qualités, il a

tendance à ne pas tenir compte d'un grand nombre de conditions propres à l'Afrique et à négliger le développement de la personnalité africaine.

- B- L'éducation des filles dans la plupart des pays africains est bien moins avancée que celle des garçons.
- C- Il convient de prendre des mesures pour prévenir un retour de l'analphabetisme.
- D- L'éducation africaine est handicapée par le fait que les enseignants qualifiés requis par un rapide accroissement de la scolarisation font défaut.
- E- Enfin et surtout, la difficulté d'encadrer dans le système économique et social des sociétés africaines le nombre rapidement croissant des élèves qui sortent des écoles, notamment des écoles primaires.

Ce sont là des problèmes et des situations qui se présentent sur tout le front social en Afrique. Si nous considérons maintenant un front plus particulier, le front rural qui est le plus important, nous ne tarderons pas à constater que la sollicitude accordée par un grand nombre de gouvernements africains au développement rural ne paraît pas suffisamment grande. Dans les plans de développement actuels de la plupart des gouvernements africains, l'importance qui est attachée au secteur agricole varie dans une mesure très considérable suivant les cas. Un petit nombre de pays seulement consacrent une partie appréciable de leur budget au développement des campagnes. Les Etats accordent leur sollicitude constante et entière à l'augmentation de la production agricole sans porter beaucoup de changements importants au cadre établi.

Le fossé qui existe entre le secteur urbain et le secteur rural de l'économie s'élargit. Il finirait certainement par devenir un obstacle majeur à l'expansion économique et au développement social. Pour le combler, il convient d'accorder une plus grande sollicitude au développement des campagnes et d'encourager la participation des populations rurales à l'effort national pour le développement.

Dans certains pays le développement agricole est entravée par le régime foncier et le mode d'exploitation des terres. Cependant, les systèmes habituels d'occupation des terres en Afrique passent par une étape de transition. Souhaitons que les gouvernements africains donnent à cette question l'attention qu'elle mérite et qu'ils prennent des mesures, en matière de régime foncier, propres à accroître la productivité agricole, qui soient bien adaptées aux conditions locales et non pas copiées sur celles d'autres pays où les conditions ne sont pas les mêmes.

Une autre question importante concernant le développement rural en Afrique a trait aux programmes des services extérieurs. En effet, bien que la plupart des gouvernements africains se rendent compte qu'il est nécessaire de fournir aux agriculteurs des services chargés de les conseiller et d'accroître l'efficacité du travail des services extérieurs, ils ne sont pas à même de former et de recruter le personnel qualifié à une cadence suffisante pour atteindre leurs objectifs. Le travail des services extérieurs ne se borne pas à l'emploi de moyens audio-visuels, de programmes de radio, de films documentaires et d'expositions agricoles au niveau du village. C'est plutôt la personnalité et la formation des agents des services extérieurs qui comptent.

Les possibilités de crédit offertes à la plupart des agriculteurs, sont insuffisantes. Cette situation est aggravée par le niveau peu élevé des connaissances générales et technologiques des agriculteurs et par le régime foncier traditionnel existant.

Les sociétés coopératives ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Si on les crée sur une base de saine gestion, elles peuvent aider grandement les agriculteurs à surmonter le problème du crédit agricole. Le mouvement coopératif est considéré très favorablement par les gouvernements africains et c'est là un motif de grande satisfaction.

Il convient de passer maintenant au secteur urbain. La principale caractéristique de ce secteur est l'expansion rapide des villes en Afrique. Les résultats de cette expansion rapide ne sont pas tous mauvais, mais pour la plupart des africains, les frais nécessaires

pour s'établir dans les villes sont élevés et continuent à s'accroître. La conséquence évidente est que les travailleurs des villes sont souvent bien moins privilégiés que ne le pensent ceux qui partent à la recherche d'une vie meilleure dans les villes.

Pour la situation de l'emploi dans les zones urbaines de l'Afrique, on ne dispose pas de chiffres suffisants. Les analyses approfondies sur cette matière sont très rares. Toutefois, les chiffres disponibles prouvent que la migration vers les villes se développe plus rapidement que les occasions de travail et que l'offre sur le marché du travail dans les zones urbaines devient excessive. Malgré cette offre excessive, il y a dans la majorité des pays africains un manque de main d'oeuvre qualifiée et de cadres. Il est évident, par conséquent, que la formation technique et professionnelle est nécessaire.

La situation du logement dans les villes africaines devient tous les jours plus difficile. Si le mouvement actuel se poursuit, la population des villes africaines doublera presque tous les quinze ans. Quelques villes ont même doublé au cours des dix dernières années. Des logements qui ne satisfont pas aux normes habituelles et l'absence d'une hygiène adéquate sont la caractéristique de plusieurs de ces villes surpeuplées. La plupart des gouvernements se chargent d'accroître le nombre de logements dans une certaine mesure, mais ils estiment, néanmoins, que cette charge est difficile et lourde. La solution pourrait être que les gouvernements portent tout leur effort dans ce domaine sur la construction, pour compte de l'Etat, de logements pour les besoins des diverses catégories de groupes de personnes à faible revenu et qu'ils encouragent les initiatives des coopératives et privées à satisfaire aux besoins des autres groupes économiques.

Des institutions d'épargne et de prêt à taux d'intérêt réduit peuvent aider les africains qui ont un revenu régulier à construire des logements bon-marché.

Pour ce qui est du système de sécurité sociale et d'assistance sociale concernant nos communautés urbaines, il est évident que la sécurité sociale dans le milieu traditionnel africain est fondée sur

les obligations de famille et de parenté et que la charge principale d'organiser et de financer diverses sortes de services d'assistance incombe aux organisations bénévoles. Néanmoins, il est certain que depuis un certain temps les gouvernements africains s'occupent, toujours davantage, à établir des services d'assistance et de sécurité sociale.

La tendance actuelle vise à une plus étroite coopération entre les institutions publiques et privées.

Les services d'assistance sociale urbains ont été organisés pour faire face aux problèmes les plus pressants de la vie urbaine, tels que les premiers secours, les enfants abandonnés, la jeunesse oisive, l'adaptation des invalides et autres problèmes similaires. Toutefois, un petit nombre de pays seulement ont, en vue de la planification, créé un organisme national chargé d'établir des plans et une politique concernant les services sociaux.

CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DES AFFAIRES SOCIALES

DECLARATION DU DR. HASSAN A. DAOUD, REPRESENTANT DE L'OUA A LA
CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES

DECLARATION DU DR. HASSAN A. DAOUD, REPRESENTANT DE L'OUA A LA
CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Président,

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais commencer par exposer très brièvement les fonctions du Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine et son rôle dans la réalisation de l'unité de notre continent, unité qui n'est plus un simple rêve et qui est devenue un fait concret depuis le mois de mai 1963.

La Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine prévoit la création de divers organes nantis de fonctions déterminées. Un de ces organes est le Secrétariat général dont les attributions consistent, entre autres, à faciliter aux autres organes, qu'ils soient politiques comme la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres, ou techniques, comme les diverses commissions techniques, dont la Commission économique et sociale est très importante, l'accomplissement convenable de leur tâche primordiale, qui est de donner naissance à la coopération et à l'unité africaines.

Le Secrétariat général doit assurer la mise en oeuvre des résolutions adoptées par les instances supérieures de l'Organisation, et de préparer un rapport qui sera soumis au Conseil sur les activités des commissions spécialisées.

Ceci dit, Monsieur le Président, j'aimerais reprendre la discussion et déclarer que je suis très heureux de remarquer que vos prévisions ont été réalisées. En effet, la discussion porte de plus en plus sur des propositions concrètes et constructives.

Le distingué Président et la délégation Malagasy, de concert avec quelques autres représentants distingués, a soulevé la question de constituer un comité technique qui sera chargé de la mission d'harmoniser les vues africaines en ce qui concerne les prestations

sociales et le développement communautaire, afin de permettre aux pays africains de se rendre à la prochaine conférence internationale relative au travail social et au développement communautaire avec des vues uniformes. Cette suggestion est constructive et se fonde sur un sentiment profond de l'unité africaine.

Le Secrétariat général sera heureux d'aider à cette harmonisation, si votre Conférence en décide ainsi.

La troisième session ordinaire de la Commission économique et sociale de l'CUA doit se tenir à Addis-Abéba, le 8 mai 1967, pour discuter des problèmes économiques et sociaux du continent afin d'en accélérer les développements. Il conviendrait, si la Conférence est d'accord, qu'un ou plusieurs Etats membres demandent au Secrétariat général d'inscrire à l'ordre du jour de la troisième session ordinaire de la Commission économique et sociale la constitution d'un Comité technique pour poursuivre le travail de la Conférence et harmoniser tous les points de vue exprimés au cours de ses délibérations.

Je n'ai pas de doute que si une telle demande est faite, la question sera examinée par la Commission, qui recommandera certainement la création du comité désiré et l'affectation des fonds nécessaires pour lui permettre de réaliser son objectif.

Monsieur le Président,

Avant de terminer ma brève déclaration, j'aimerais me référer ici à ce que j'ai dit dans mon allocution d'ouverture au sujet de la coopération africaine dans le domaine de l'assistance sociale et déclarer encore une fois qu'il faut de toute urgence accroître la coopération africaine, surtout dans les secteurs de l'assistance technique et de la formation. Cette auguste assemblée désirerait probablement confirmer cette nécessité. Elle pourrait également recommander que les pays africains lors du recrutement d'experts étrangers en matières sociales, accordent la préférence aux experts africains et que les organisations internationales, et tout particulièrement les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, qui envoient des experts en Afrique choisissent autant que possible des

experts africains. En effet, les experts africains ont sans aucun doute une meilleure compréhension des conditions et valeurs traditionnelles du continent, ce qui est d'une grande importance, surtout en ce qui concerne le travail social.

J'aimerais également transmettre ici aux Etats membres l'appel que nous leur lançons, nous tous du Secrétariat général, d'accorder un peu plus d'attention aux demandes de renseignements qui leur sont adressées par le Secrétariat général et de vouloir bien y répondre avec toute la célérité voulue, afin de permettre à ce dernier de s'acquitter de ses fonctions d'une manière susceptible de réaliser l'unité africaine, qui représente notre objectif commun.

Merci, Monsieur le Président de m'avoir donné cette occasion, et que vos efforts soient couronnés de succès.

CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DES AFFAIRES SOCIALES

LISTE DES DELEGUES

MEMBRES

1. Algérie

S.E. M. Abdel Aziz Zaradany
Ministre des affaires sociales et du travail.

M. Mohammed Kadery
Ambassadeur, Ministère des Affaires étrangères

M. Hussein Kenz
Directeur du Département des affaires sociales, Ministère des
Affaires sociales.

M. A. Bou-Hara
Directeur du Département du travail, Ministère des Affaires sociales.

M. M. Nabi
Directeur du Département de la formation professionnelle,
Ministère des Affaires sociales.

M. Belkassem Boudoub
Secrétaire, Ambassade d'Algérie au Caire, Section commerciale.

2. Burundi

S.E. M. Bandyanbona Jens Cheys
Ministre des Affaires sociales

M. M. Kirahuzi Alois
Directeur du Département du travail

3. Chad

M. Aly Keke
Ministère de la jeunesse et des sports.

Mlle Bourkoy Louise
Député à l'Assemblée nationale.

4. Congo-Brazzaville

M. M. Adolphe Otse-Mawandza
Directeur du fonds national d'assistance sociale.

Mlle Gomez Yvette
Directeur du Département des affaires sociales

5. Congo-Kinshasa

S.E. Mme Lihan-Kanza
Ministre des Affaires sociales.

M. Koha Léopold
Directeur du Département de la la formation du personnel,
Ministère des Affaires sociales.

M. Mutruna Dominique
Administration centrale des services sociaux,
Ministère des Affaires sociales

Melle Kisimba Charlotte
Assistante sociale, secrétaire privée de M. le Ministre des
Affaires sociales

6. Dahomey

7. Gabon

M. Benjamin Nagaubou
Médecin (chirurgien)

M. Martin Rekangalt
Fonctionnaire

8. Ghana

S.E. Alhaji Abu Wemah
Ambassadeur du Ghana auprès de la RAU

M. A.I.K. Quainoo
Chef de service au développement communautaire,
Ministère du travail et des affaires sociales.

M. S.A. Obuobi
Chef de service à l'Assistance sociale,
Ministère du travail et des affaires sociales.

9. Guinée

S.E. Madame Hadja Camora, Loffo
Ministre des Affaires sociales

Melle. Faber Madeleine
Directeur du Département des Affaires sociales

M. M. Traore Sidi Bamba
Inspecteur au service du travail et des lois sociales.

10. Kénya

S.E. M. P.S. Ngala M.P.
Ministre des coopératives et des services sociaux.

M. J.G. Njenga
Directeur du Département du développement communautaire et
des services sociaux.

M. O. Adola
Attaché culturel, Ambassade du Kénya, le Caire.

11. Libéria
S.E. M. Alexander B. Cummings
Sous-secrétaire d'Etat à l'éducation
M. S. Augustu P. Hortou
Directeur de l'Association nationale libérienne pour la jeunesse.
12. Madagascar
S.E. M. Tsiebo Calvin
Vice-président du Gouvernement malgache
M. Ranjeva Pierre Désiré
Directeur du Département du travail et des lois sociales
M. Ratisbonne Auguste
Attaché de cabinet et secrétaire privé
M. Zahatsy Jean de Dieu
Médecin privé de M. le Vice-président.
13. Mali
M. Sow Oumor
Directeur du Département du développement des travailleurs
M. Traore Amadov
Directeur du Département des affaires sociales.
14. Mauritanie
S.E. M. Hamdy Ben Meknas
Ministre de la jeunesse et des Affaires sociales.
M. Abdallah Ben Bah
Médecin.
M. Ibrahim Ould Daddah
Juge.
15. Maroc
S.E. M. Abdelhafid Boutaleb
Ministre du travail et des affaires sociales.
M. Mohammed Lazrak
Directeur de cabinet.
16. Niger
S.E. M. Elhadji Issa Ibrahim
Ministre de la santé et des affaires sociales
Dr. Wright
Médecin, Ministère de la santé.
17. Nigéria
M. S.O. Koku
Sous-secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires du travail
M. Tanko Soba
Chef du service de l'assistance sociale.

18. Rwanda
S.E. M. Augustia Romoso
Ministre des familles
M. Jean Ntigura
Directeur de la division du développement à la Présidence...
19. Sénégal
Dr. Papa Gaye
Conseiller technique,
Ministère de la santé et des affaires sociales.
Dr. Simon Senghor
Directeur du département des affaires sociales.
20. Somalie
S.E. M. Elhadj Beshir Sheikh Ismail
Ministre de la santé et du travail.
Dr. Mahmoud Gama Ahmed
Directeur du département du travail,
Ministère de la santé et du travail
21. S.E. M. A.A. El Mahdy
Ministre de l'information et des affaires sociales
et Ministre de la défense.
M. A.H. Khalil
Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'information et des
affaires sociales.
M. A. Yossef
Directeur du Département des affaires sociales, Ministère de
l'information et des affaires sociales.
M. M. O. Ahmed
Directeur des services sociaux, projet Guézirah.
M. A. Moussa
Chef-inspecteur, Ministère de l'éducation.
M. S.A. Mohamed
Premier Secrétaire à l'Ambassade du Soudan, Le Caire.
22. Tanzanie
S.E. M. Hassnu Makame
Ministre d'Etat pour les affaires étrangères.
M. T.E.J. Mwangosi
Chef du service de l'assistance sociale.
M. A.S. Njelekela
Commissaire adjoint au développement communautaire.

23. Togo
 M. M. Nanamalf Gbegbeni
 Directeur de Cabinet au Ministère du travail des affaires sociales
 et de la fonction publique.
 M. M. Kate Georges
 Directeur des services des Affaires sociales
24. Ouganda
 S.E. M. C.B. Katiti
 Ministre de la culture et du développement communautaire.
 M. E.K. Mukibi
 Chef de service au développement communautaire,
 Ministère de la Culture et du développement communautaire.
25. République Arabe Unie
 Dr. Ahmad M. Khalifa
 Ministre des wakfs et des affaires sociales.
 M. Yehia H. Darwish
 Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires sociales.
 Dr. Mouktar Hamza
 Sous-secrétaire d'Etat au Ministère des affaires sociales.
 Dr. Mohammed F. Badrawy
 Directeur général du département de la formation,
 Ministère des Affaires sociales.
 Dr. Mohsen A.E. Ahmed
 Directeur du département de la formation,
 Ministère des Affaires sociales.
26. Haute-Volta
 S.E. M. N. Kabore Dominique
 Ministre du travail
 M. M. Zakkarie
 Directeur.
27. Zambie
 S.E. M. Hyden Dingiswayo
 Ministre de la coopération et du développement social
 M. Karumbua Nyalugwe
 Secrétaire permanent, attaché au cabinet du Ministre
 Dr. Limbada (Ahmed Ismail)
 Médecin.

OBSERVATEURS

1. Cameroun
 M. Engel Bert Atangana
 Conseiller à l'Ambassade du Cameroun, Le Caire.

2. Nations Unies
M. R.K.A. Gardiner
Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.
M. John Illović
Directeur du Département de l'assistance sociale
Division des affaires sociales.
3. Organisation de l'Unité Africaine
Dr. Hassan A. Dawood
Directeur du Département des affaires économiques et sociales.
4. Ligue Arabe
M. El Derdiri Ismail
Secrétaire général adjoint
Dr. Abdel Wahab El Ashmawi
Conseiller et Directeur-adjoint pour
les Affaires du Proche-Orient.
5. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Dr. A.R. Sidky
Directeur général adjoint pour les
affaires du Proche-Orient
M. A. Soliman
6. Bureau international du travail
M. Hussein Kamel
Directeur
7. UNESCO
M. Jan Smid
Chef de mission
8. Programme de développement des Nations Unies
M. Vojks Vpavicio
Représentant avec résidence dans la RAU
9. UNICEF
Dr. Olga Mackjeva
Représentant régional
10. Centre démographique pour l'Afrique du Nord
Dr. Abdel Moneim El Shafei
Directeur.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1967-09

Report of the proceedings and recommendations of the meeting of African Ministers of Social Affairs in Cairo

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7260>

Downloaded from African Union Common Repository